

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
19/09/2022**

Présent pour la direction : Mr. Maurice

Présents pour les élus : Mmes Benoît via teams, Boulanger

Mrs : Bail, Benoît, Hamelle, Le Luyer, Mell, Stervenou

**Début de réunion à 10h05**

Questions	Réponses	Suivi	Délai
<b>1. Validation procès-verbal CSE ordinaire du 20.06.2022</b>	Aucune remarque le procès-verbal du CSE ordinaire du 19.09.2022 est validé.		
<b>2. Organisation Noël 2022 : jouets / arbre de Noël (CSE du 18.07.2022) suite</b>	<p>Le secrétaire dit que ce point a été remis à l'ordre du jour pour être sûr d'avoir une date de spectacle organisé par le Glenmor avant de programmer quoi que ce soit. Madame Boulanger confirme qu'il y a un spectacle le 10 décembre 2022. Les salariés seront informés par courrier et via le site pour inscription au spectacle comme les années antérieures.</p> <p>Madame Benoît et monsieur Le Luyer s'occuperont des commandes jouets.</p> <p>Madame Boulanger et monsieur Le Gall s'occuperont de passer la commande pour les chéquiers Cadhocs et Carhaisiens.</p> <p>Le CSE enverra également une invitation à tous les salarié.es pour être conviés au repas de Noël 2022. Le secrétaire s'occupera de la réservation de la salle et du traiteur. Quand une date sera trouvée, l'animation sera à trouver.</p>		
<b>3 Roulement des conducteurs bobst 2000 et 203 (CSE du 25.04.2022 point N°6) suite</b>	<p>Madame Berthonnaud dit avoir recenser les roulements des conducteurs sur 36 semaines et confirme que certains conducteurs bobst 2000 et 203, ne font pas de roulement. Elle dit que certains se sentent plus à l'aise sur les 2000 et d'autres sur les 203 et, fera un point avec monsieur Morvannou pour voir le cas de certains conducteurs.</p> <p>Le secrétaire rappelle que monsieur Maurice avait dit lors d'un précédent CSE : « le service production va particulièrement surveiller ce roulement ». Les élus constatent que les roulements ne se font toujours pas.</p>		

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
19/09/2022**

	<p>Monsieur Le Gall demande s'il y a des conducteurs qui sont réticent pour aller sur les bobst 2000. Madame Berthonnaud répond oui. La réticence peut provenir également d'un manque de connaissance de l'autre machine          Madame Sissung dit qu'une rotation permettrait une meilleure connaissance et, serait bien pour pallier aux remplacements en cas d'absence.          Monsieur Maurice dit qu'il va refaire le point avec monsieur Morvannou.</p>		A suivre
<p><b>4 Aura-t-on des coupures soit de gaz ou d'électricité cet hiver ?          Si oui, y a-t-il un plan pour le fonctionnement de l'entreprise ?</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit « la direction n'a reçu aucune réponse préfectorale sur le sujet pour l'instant, l'ADME (agence de l'environnement et de l'énergie) viendra vers eux en ce qui concerne les industriels de la région si besoin ». Il nous informe qu'un nouveau compresseur sera mis en place au mois d'octobre pour augmenter notre capacité, celui-ci sera moins gourmand en électricité. Ensuite, un plan de substitution en terme d'éclairage pour mettre un éclairage LED dans les bureaux et sur la plateforme logistique.          Monsieur Le Gall demande si l'éclairage extérieur est aussi prévu.          Monsieur Maurice dit que l'éclairage extérieur est déjà équipé en LED et, il est prévu de le diminuer pendant le week-end et sur certaines plages horaires. Suite au questionnaire GAZ rempli cet été par la direction, vis-à-vis de GRDF, nous sommes déclaré comme client sensible. GRDF dit que nous sommes un client sensible au vu de la chaîne alimentaire et de la distribution. Pour faire des économies dans ce sens, un recensement va être fait avec la maintenance et la direction technique sur l'ensemble des actions que l'on peut faire, pour faire des économies énergétiques.          La direction, s'interroge sur la charge de l'usine, une réflexion sera faite au niveau du cluster pour décharger certaines usines qui seraient trop chargées en volume par rapport aux autres, sur les heures supplémentaires et d'autres levier etc.          Madame Boulanger dit « s'il n'y a pas d'ordre gouvernementale, allons-nous quand même faire des efforts sur l'énergie tout en continuant à fournir nos clients ?.          La direction répond oui.</p>		A suivre
<p><b>5 Intervention pour rétablir la ligne téléphonique au local CSE et déménagement du local</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit que pour le local CSE un devis est en cours avec la société KERVEADOU pour remplacer le câble qui est hors d'usage, il précise qu'un téléphone mobile est à disposition avec monsieur Nigen.          Le secrétaire rappelle que monsieur Nigen avait dit que la ligne aurait été installé en septembre.          Monsieur Maurice dit que la société KERVEADOU a beaucoup de retard vis-à-vis de ses clients. Pour le local syndical, monsieur Maurice dit qu'il sont en attente d'une intervention en octobre de la société EXATEL pour mettre une ligne indépendante et une livebox.</p>		A suivre

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
19/09/2022**

	<p>Monsieur Maurice demande de faire une liste des meubles qui sont à déménager au local CSE vers le local syndicale et inversement et, de voir ce qu'il manque comme mobilier.</p> <p>Avant de passer au point suivant le secrétaire demande à madame Berthonnaud si le procès-verbal concernant l'avis du CSE sur le licenciement de monsieur L'Haridon, a bien été transmis par email à l'inspecteur du travail.</p> <p>Madame Berthonnaud répond qu'il a été transmis le jeudi 15 septembre</p>		
<p><b>6 Date début CQPI et répartition dans l'usine</b></p>	<p>Madame Berthonnaud redonne le nombre de CQPI qui a été revu à la hausse à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 CQPI pour la MO contre 2 au CSE précédent</li> <li>- 4 CQPI pour les bobsts contre 3 au CSE précédent</li> <li>- 1 CQPI pour combiné ou PCR</li> <li>- 5 contrats professionnels qui ont commencé la semaine 37 au service Flexotor</li> </ul> <p>Les autres CQPI démarreront début novembre.</p> <p>Monsieur Le Gall dit que le nombre de CQPI pour la MO est un peu juste au vu des départs à la retraite en 2023 et, pour les remplacements des arrêts longs.</p> <p>Le secrétaire s'interroge sur le nombre de conducteurs combinés au vu des restrictions médicales.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'ils travaillent sur le sujet.</p>		A suivre
<p><b>7 En attendant le capex toiture, est-il prévu de boucher les nombreuses fuites du toit stock bobines ?</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit que le stock bobines fait grand débat. Pour la direction technique, c'est de la condensation qui pourrait être réduit avec une isolation. La direction reconnaît que l'extracteur n'est pas efficace et, qu'il faudrait rajouter un autre extracteur entre la MO et le stock bobines. Pour les fuites, celle-ci seront traitées au fur et à mesure que les fuites vont être constatées.</p> <p>Monsieur Le Gall fait remarquer qu'il y a 4 grandes infiltrations d'eau quand il pleut.</p> <p>Monsieur Maurice dit que la prochaine fois qu'il pleut, faire le constat avec la direction technique, lui-même et monsieur Le Gall, pour décider de l'action à mener.</p> <p>Le secrétaire informe la direction que pour le CSE sécurité d'octobre, qu'il mettra à l'ordre du jour un point sur le chauffage et, transmettra le protocole fait par le CEE sur le stress thermique chaud et froid.</p>		A suivre

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
19/09/2022**

<p><b>8 Horaires déchargement bobines : désaccord des caristes sur la proposition de la direction</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit qu'il a demandé à monsieur Quillerou de voir l'ensemble des caristes déchargement bobines et le retour est « on laisse la situation actuelle en l'état ». Il dit que la proposition qui avait été faite, ne sera pas testée, ni mise en place. Les élus sont étonnés qu'il y est eu un changement d'avis d'un jour à l'autre, et se doute du discourt que monsieur Quillerou a dit aux caristes. Monsieur Le Gall explique et dit, les caristes étaient en désaccord avec la proposition de la direction et avaient pour témoin madame Berthonnaud. Il fait constater que le responsable des bobines ne comprend pas l'organisation du travail et du flux des camions. Monsieur Maurice prend acte du mécontentement des salariés et des améliorations proposées. Le secrétaire dit que lors de la réunion préparatoire, les élus se disaient que nous sommes dans un cluster et qu'il n'y avait qu'à appliquer le même mode de fonctionnement qu'à Nantes par exemple. Monsieur Le Gall constate que la direction ne fait aucun effort pour essayer d'améliorer les conditions de travail et en prend acte. Les élus n'espèrent pas arriver à des situations comme ce qui s'est passé durant l'été, conflits très tendus avec des chauffeurs.</p>	
<p><b>9 Réaménagement du parking (circulation piétons) suite au projet vu en commission COVID et sens de circulation dans l'usine</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit que le sujet reste d'actualité, mais il ne sera pas réalisé avec le normé de l'exercice en cours mais sur l'autre exercice. Le secrétaire rappelle qu'au CSE du 23.11.2020 monsieur Maurice avait dit : « les travaux se feront sur l'exercice 2021/2022 ». Monsieur Maurice dit que ce n'est pas une priorité pour l'instant. Madame Boulanger demande si le plan de sortie mis en place pour la COVID est toujours en d'actualité car elle constate que beaucoup ne le respecte plus. Monsieur Maurice répond oui et un rappel sera fait par le biais des 1/4 sécurité.</p>	<p>A suivre</p>
<p><b>10 Finalisation du plan de formation (CSE du 16.05.2022) (CSE du 20.06.2022) (CSE du 18.07.2022) suite</b></p>	<p>Le secrétaire demande si depuis la réunion de juillet il y a eu des retours des chefs de services pour compléter le plan de formation. Madame Berthonnaud répond non. Par rapport aux prévisions, les élus demandent s'il y aura des appels à candidatures pour le poste de responsable de formation. Madame Berthonnaud dit que la direction cible des personnes avec un peu d'ancienneté. Elle dit qu'il y aura une nouvelle organisation suite au départ de monsieur Guillou avec un coordinateur pour validation des commandes, faire des remontées et être conseil auprès des salarié.es. La direction dit qu'il sont en phase de réflexion pour la nouvelle organisation de l'encadrement en générale et en reparlera le moment venu. Monsieur Maurice dit qu'une communication sera faite pour les recrutements à venir.</p> <p style="color: red;">Documents annexés au procès-verbal</p>	<p>A suivre</p>

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
19/09/2022**

<p><b>11 Point sur la revalorisation de la prime déjeuner des chauffeurs et du barème pour le repas des commerciaux, bureau d'études et le SAV (CSE du 20.06.2022), (CSE du 18.07.2022), suite</b></p>	<p>Madame Berthonnaud dit que les chauffeurs bénéficient d'un forfait journalier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12.11€ x jour repas du midi</li> <li>5.25€ prime casse-croûte si démarrage avant 6h00</li> </ul> <p>Ce qui représente une moyenne mensuel à environ 347 € en cumulant les deux primes (Sans justificatif)</p> <p>Les commerciaux sont quant à eux soumis au barème de remboursement des frais professionnels en cas de déplacement soit 25€ par repas (sur justificatif) ce qui représente une moyenne mensuel à 150 €</p> <p>Madame Benoît dit que la question n'était pas là, la question est de savoir pourquoi les chauffeurs ne sont pas mis sur le même niveau des commerciaux.</p> <p>Madame Berthonnaud dit que cela date depuis longtemps.</p> <p>Les élus disent que c'est la raison pour laquelle nous avons demandé que le forfait des chauffeurs soit réévalués afin qu'il ne rajoute pas de leurs propres deniers. Un repas est aux environs de 14€.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAV : pas de forfait, remboursé sur note de frais</li> </ul> <p>Madame Berthonnaud dit que la dernière note pour le montant des repas doit dater de notre ancien directeur France monsieur Marck Shaw .</p> <p>La direction va chiffrer pour décider d'allouer ou non une réévaluation de la valeur du prix du repas des chauffeurs.</p>	A suivre
<p><b>12 Point sur la participation et retour de la commission de suivi sur la répartition aux bénéfices qui s'est réunie le 15.06.2022 (CSE du 18.07.2022) suite</b></p>	<p>Le secrétaire parle au nom de la commission de suivi qui n'a pas pu se réunir avant l'ordre de virement au CIC et, n'a pas eu tous les éléments demandé et ce malgré un mail de relance du 1<sup>er</sup> juillet à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les retraitements effectués</li> <li>- Les précisions sur les chauffeurs</li> <li>- Les réponses écrites sur les salariés nommés</li> </ul> <p>Le secrétaire rajoute que tous les ans, les montants de la participation sont validés sans pouvoir finir les vérifications, il trouve regrettable que la commission de suivi n'ait, encore, pas eu les éléments demandés. Toujours au nom de la commission, le secrétaire donne un avis négatif pour cette année.</p> <p>Madame Berthonnaud dit que les délais sont trop courts, elle dit que sa priorité est de respecter le planning mais pour l'année prochaine, elle dit que la commission se réunira la dernière semaine de mai suivie de deux réunions pour vérifications et peut-être une validation de la commission. Cette réponse avait déjà été apportée sans pour autant y avoir une amélioration.</p> <p>Madame Benoît demande, quelle est la différence entre les 173 903€ et les 179 306€.</p>	

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
19/09/2022**

	<p>Madame Berthonnaud ne peut expliquer cette différence. Madame Berthonnaud dit que les chiffres comptables sont donnés au dernier moment, ce qui ne permet pas de refaire un dernier contrôle par la commission de suivi. Madame Benoît dit que les heures des salariés sont figées au 30/04 et par conséquent la réunion peut se tenir plus tôt. Quoi qu'il en soit, il y a encore des anomalies ou il n'y a pas d'explications rationnelles.</p>		A suivre Pour 2023
<b>13 Affichage à actualiser (CSE du 25.01.2022) P21 (CSE du 16.05.2022) P6 (CSE du 18.07.2022) suite</b>	Madame Berthonnaud dit qu'elle a refait la grille de salaire et l'affichage a été actualisé		
<b>14 Affichage grille de salaires applicables de toutes les CSP de DS SMITH Bretagne</b>	<p>Madame Berthonnaud dit que la grille de salaire non cadre a été corrigée suite à l'erreur sur le coefficient 215. Il ne correspondait pas à la grille de rémunération des salaires mensuels minima conventionnels la branche Papier/carton.</p> <p>Le secrétaire indique qu'il n'y a toujours pas les moyennes salaires 'cadres' demandé lors des NAO 2022, comme ce qui est fait pour la grille de salaire des non cadre. A savoir, le salaire conventionnel de la branche et le salaire moyen DS SMITH appliqué sur le site. Il informe la direction avoir fait un mail à l'inspection du travail, afin de savoir si la demande exprimée est cohérente par soucis d'équité. Il dit que sans retour de l'inspection du travail, affichera un tableau avec le salaire conventionnel de la branche pour les catégories : A, B et C des cadres et, le salaire moyen des cadres appliqué à Carhaix selon les informations qu'il a.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'elle ne peut pas nous empêcher d'afficher dans notre panneau syndical.</p>		A suivre
<b>15 Point sur la mutuelle (CSE du 18.07.2022) suite</b>	<p>Présentation de notre bilan mutuelle et des remontées faites via les élus pour les salariés ayant eu des problèmes avec les remboursements, des devis avec Gras Savoye.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On nous dit que pour un des cas, il y aurait eu un problème dans la base de données entre Mercer et Gras Savoye, ce qui expliquerait le retard pour le devis. Les explications données, nous laissent dubitatif.</li> <li>- Les élus trouvent regrettable qu'un salarié doit avancer les frais de prise en charge à l'hôpital. Notre conseillère dit que certains hôpitaux n'acceptent pas la carte de tiers</li> </ul>		

# PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 19/09/2022

<p><b>16 Résultats économiques à fin août</b></p>	<p>payant, elle dit que si un tel cas se présente, il faut demander à l'hôpital d'encaisser le chèque plus tard.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les demandes de renseignements, d'informations concernant les devis, nous sommes surpris des réponses apportées, car d'après la conseillère il n'y a eu aucun problème de signalé</li> <li>- Sur les remboursements du dentaire, les salariés se plaignent du taux de remboursement et du reste à charge par rapport aux prestations.</li> </ul> <p>Pour les élus, il y a eu un changement sur les remboursements depuis que nous sommes plus chez Mercer. D'après les explications fournies, Mercer aurait mal paramétré les garanties sur le dentaire et remboursait apriori au-delà du plafond du dentaire. Les élus trouvent étonnant que l'AG2R n'est pas vu l'erreur commise et que Gras Savoye n'est pas contrôlé lors de la transition des dossiers Mercer/Gras Savoye. Les élus ne comprennent pas pourquoi nous n'avons pas garder les mêmes garanties de remboursement quand on était chez Mercer. La conseillère dit qu'elle fera la demande auprès d'AG2R pour avoir l'alignement des mêmes garanties quand nous étions chez Mercer avec effet rétroactif sans garantir que l'AG2R accepte. Les élus espèrent un retour positif sur les remboursements.</p> <p>Présentation du bilan et des résultats  <a href="#">Documents annexés au procès-verbal</a></p>	<p>A suivre</p>
	<p>Monsieur Maurice informe le CSE que le service Flexotor passera en 3x8 à partir de la semaine 40 si besoin avec des heures supplémentaires ponctuellement, sans remonter en 4x8.</p> <p><b><u>Sur le mois d'août :</u></b>  Sur août nous avions un volume de 10998 m<sup>2</sup> à produire, nous avons produit 10205m<sup>2</sup>  L'objectif du CA (chiffre d'affaires) pour le mois d'août était de 8870 k€, nous avons réalisé un CA à 8714 K€  L'objectif de l'EBITA sur le mois d'août était forcasté à 1110 K€, nous avons fait un EBITA à 1006 K€  Bon prix de vente pour le mois d'août</p> <p><b><u>Pour septembre :</u></b>  Nous avons pour objectif un volume de 10840m<sup>2</sup> à réaliser  L'objectif du CA est à 8794 K€  L'objectif de l'EBITA est forcasté à 825 K€</p> <p>Monsieur Maurice dit que l'on ressent une légère baisse, il annonce une hausse papier de :</p>	

# PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 19/09/2022

<p><b>17 Date à fixer pour la GPEC (CSE du 18.07.2022) suite</b></p>	<p>- 70€ la tonne sur les bruns  - 100€ la tonne sur les blancs</p> <p>Il annonce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un passage en 3x8 sur le 924 dès que les congés seront terminés début octobre avec un complément de formation</li> <li>- arrêt de la B6 pendant deux semaines sur octobre</li> </ul> <p>Concernant une prime pour toutes les heures supplémentaires effectuées depuis l'arrêt du ZLM et du 924 pour continuer à approvisionner nos clients et de ce que la direction s'était engagée, la direction dit que toutes les personnes ayant contribué au niveau de l'usine à la réalisation de ce projet seront remerciées dans les semaines à venir.</p> <p>Le secrétaire demande si le renfort de l'ADV qui a été mis en place suite à l'arrêt du ZLM et du 924 va être suspendu.</p> <p>La direction dit ne pas avoir réfléchi et concerté le directeur commercial sur le sujet.</p> <table border="1" data-bbox="754 768 1897 1105"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Mois</th><th rowspan="2">jours ouvrables</th><th rowspan="2">prévision du mois volume fabriqué m<sup>2</sup></th><th rowspan="2">production du mois volume fabriqué m<sup>2</sup></th><th rowspan="2">CA objectif K€</th><th rowspan="2">CA K€</th><th rowspan="2">EBITA réalisé K€</th><th rowspan="2">EBITA objectif K€</th><th colspan="2">Prix Moyen (€/pds brut) Prix Moyen (€/ surf brute)</th></tr> <tr> <th colspan="2"></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>mai</td><td>21</td><td>10391</td><td>10633</td><td>8807</td><td>8884</td><td>784</td><td>408</td><td>1375,86</td><td>699,36</td></tr> <tr> <td>juin</td><td>21</td><td>11171</td><td>11109</td><td>8791</td><td>9338</td><td>799</td><td>618</td><td>1393,92</td><td>705,46</td></tr> <tr> <td>juillet</td><td>20</td><td>9874</td><td>9931</td><td>8270</td><td>8497</td><td>592</td><td>585</td><td>1409,98</td><td>715,23</td></tr> <tr> <td>août</td><td>22</td><td>10998</td><td>10205</td><td>8870</td><td>8714</td><td>1006</td><td>1110</td><td>1434,22</td><td>735,51</td></tr> <tr> <td>septembre</td><td>22</td><td>10840</td><td></td><td>8797</td><td></td><td></td><td>825</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>octobre</td><td>21</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>novembre</td><td>20</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>décembre</td><td>22</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>janvier</td><td>22</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>février</td><td>20</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>mars</td><td>23</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>avril</td><td>19</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> <p>Monsieur Maurice donne la position de la direction locale à savoir qu'elle n'engagera rien au niveau du site sans avoir de ligne directrice du siège.</p> <p>Madame Benoît propose que l'on définisse déjà en local nos besoins que l'on pourra rajouter aux négociations faite au siège, à l'accord 'cadres'.</p> <p>Le secrétaire dit que la crainte que les élus ont, c'est que les accords « cadre » qui sont faits au siège, ne permettent pas aux élus locaux de l'améliorer selon les particularités du site de Carhaix.</p> <p>Monsieur Maurice va évoquer notre souhait au DRH et verra bien de ce qu'il aura comme retour.</p>	Mois	jours ouvrables	prévision du mois volume fabriqué m <sup>2</sup>	production du mois volume fabriqué m <sup>2</sup>	CA objectif K€	CA K€	EBITA réalisé K€	EBITA objectif K€	Prix Moyen (€/pds brut) Prix Moyen (€/ surf brute)				mai	21	10391	10633	8807	8884	784	408	1375,86	699,36	juin	21	11171	11109	8791	9338	799	618	1393,92	705,46	juillet	20	9874	9931	8270	8497	592	585	1409,98	715,23	août	22	10998	10205	8870	8714	1006	1110	1434,22	735,51	septembre	22	10840		8797			825			octobre	21									novembre	20									décembre	22									janvier	22									février	20									mars	23									avril	19								
Mois	jours ouvrables									prévision du mois volume fabriqué m <sup>2</sup>	production du mois volume fabriqué m <sup>2</sup>	CA objectif K€	CA K€	EBITA réalisé K€	EBITA objectif K€	Prix Moyen (€/pds brut) Prix Moyen (€/ surf brute)																																																																																																																					
mai	21	10391	10633	8807	8884	784	408	1375,86	699,36																																																																																																																												
juin	21	11171	11109	8791	9338	799	618	1393,92	705,46																																																																																																																												
juillet	20	9874	9931	8270	8497	592	585	1409,98	715,23																																																																																																																												
août	22	10998	10205	8870	8714	1006	1110	1434,22	735,51																																																																																																																												
septembre	22	10840		8797			825																																																																																																																														
octobre	21																																																																																																																																				
novembre	20																																																																																																																																				
décembre	22																																																																																																																																				
janvier	22																																																																																																																																				
février	20																																																																																																																																				
mars	23																																																																																																																																				
avril	19																																																																																																																																				

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
19/09/2022**

<p><b>18 Remplaçant du directeur cluster</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit que la réponse est sur Plexus et que c'est monsieur Yann Blanc qui prend c'est fonction au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Il sera remplacé par monsieur Haubert Jean-Philippe.</p> <p>Madame Benoît dit avoir mis l'article sur le site du CSE étant donné que la majeure partie des salariés n'ont pas accès à Plexus.</p>		
<p><b>19 BDU (base de données économiques)</b></p>	<p>Remise de la BDU au secrétaire.</p> <p>Madame Berthonnaud fait un point sur l'effectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Embauches à la maintenance au 5 septembre avec trois mois à l'essai non renouvelable</li> </ul> <p>Madame Benoît demande pourquoi trois mois à l'essai alors que précédemment c'était deux mois.</p> <p>Madame Berthonnaud répond qu'il faut du temps pour voir si l'intégration se fait bien à la maintenance. Madame Benoît précise que pour la maintenance c'était aussi deux mois d'essai renouvelable, espérant cette fois ci que les 3 mois ne soit pas renouvelé car ça devient un peu long pour une période d'essai. Madame Berthonnaud dit que ce ne sera pas renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 embauche début octobre (chauffeur)</li> <li>- 1 départ à la retraite de Philippe Le Vern (chauffeur)</li> </ul> <p>Un point sera fait au prochain CSE sur la nouvelle convention collective par madame Berthonnaud.</p>		
	<p style="color: red;"><b>FIN DE REUNION A 17H15</b></p> <p style="color: red;">Prochaine réunion CSE sécurité le 17 octobre 2022</p>		